



Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

LIEU UNIQUE : PROMOTION D'UNE PRATIQUE ILLÉGALE

L'Association FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR (FDFA) et le COLLECTIF ABOLITIONNISTE NANTAIS (CAN) ont été alertés sur le Festival « **Question(s) d'éthique : les Tabous** » organisé au Lieu unique à Nantes les 3 et 4 décembre et attirent votre attention et votre vigilance sur ce sujet.

Le samedi 4 décembre est programmé de 14h30 à 16h des interventions sur le thème « **L'assistance sexuelle, un soin légitime ?** ». Parmi ces intervenant-es, une assistante sexuelle. Or, l'assistance sexuelle est illégale en France, non pas en raison d'un tabou sexuel, mais de « **la non-marchandisation du corps humain** », comme l'écrit le Comité national d'Éthique dans son avis de 2012, et recommande « *la facilitation des rencontres et de la vie sociale* » pour favoriser la vie sexuelle et affective des personnes handicapées. Saisi à nouveau sur le sujet en 2020 par la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, il a réaffirmé en 2021 son attachement à ces principes éthiques et envoyé une deuxième réponse négative : cela « *nécessiterait de modifier le cadre légal relatif à la prostitution et donc de s'affranchir des principes éthiques qui s'y réfèrent, auxquels le CCNE est également particulièrement attaché.* »

Son illégalité est juridiquement renforcée par la loi de 2016 qui sanctionne tout « achat d'acte sexuel », alors que les pays qui autorisent l' « assistance sexuelle » sont aussi ceux qui légalisent la prostitution et y incluent l'assistance sexuelle.

L'Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, qui réunit en priorité des femmes en situation de handicap, mais aussi des hommes en situation de handicap et des femmes et des hommes dits « valides », partageant ses objectifs considère la demande d' « assistance sexuelle » **du point de vue des femmes**, et non pas seulement du point de vue des demandeurs. Or la demande émane à 90% d'hommes. Ce sont donc des femmes qui seraient en majorité des « assistantes sexuelles ».

Nous ne pouvons accepter que l'on envisage ainsi d'utiliser le corps d'autrui – des femmes en grande majorité – pour fournir un « service sexuel ». Qu'il s'agisse d'assistant.es sexuel.les masculins ou féminines, cette marchandisation du corps est contraire aux valeurs de la dignité humaine. On envisage ainsi de reproduire légalement la domination masculine qui utilise le corps des femmes, mis à disposition une fois de plus pour répondre à une demande de la part des hommes. Quelle régression après la loi de 2016 pénalisant l' « achat d'acte sexuel » ? Et alors que la parole des femmes se libère pour dénoncer enfin les violences que leur corps subit du fait de cette domination masculine ! Et les violences prévisibles à l'égard d'assistantes sexuelles, dans le huis clos d'une chambre, se sont révélées bien réelles dans la pratique.

Pour rendre cette pratique tolérable, ses partisans veulent la présenter comme un soin. Nous aurions de nouvelles « femmes de réconfort », de bien triste mémoire ! Il s'agit une



Femmes handicapées, citoyennes avant tout !

nouvelle fois **d'une approche du handicap à travers le modèle caritatif et médical**, en contradiction avec la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qui demande aux États parties d'avoir au contraire une approche sociale et environnementale du handicap.

Est-ce qu' « un soin » programmé sur un agenda peut répondre à la demande affective et relationnelle des personnes handicapées dont le manque relationnel est la vraie source de leur souffrance ? Il renforcerait leur exclusion de la société en leur fournissant un « service » spécifique. La réponse n'est pas dans l'enfermement des personnes handicapées dans l'attente d'une « prestation » supplémentaire, le vrai problème est le manque d'accessibilité et d'ouverture de la société. Ne vaut-il pas mieux laisser les personnes handicapées choisir leur partenaire dans une relation de désir partagé ? Et pour cela, leur laisser la possibilité de multiplier les rencontres, au travail, dans les lieux de loisir, culturels... en changeant le regard de la société et en ouvrant l'environnement.

Aussi, l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir et le Collectif abolitionniste nantais s'étonnent qu'un organisme financé entre autres par des collectivités publiques puisse ainsi faire venir une intervenante pour promouvoir une activité illégale et appellent à la plus grande vigilance sur ce sujet et à un débat contradictoire lorsqu'il est évoqué. Ainsi nous regrettons que nos associations n'aient pas été sollicitées alors qu'elles sont engagées dans la lutte contre le système prostitutionnel et développent leurs arguments contre l'assistance sexuelle depuis de nombreuses années. Argumentaire publié dans le « *Manifeste pour une vie affective et sexuelle digne pour les personnes en situation de handicap* » joints.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Claire Desaint

Vice-présidente de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir

Vice-présidente de Réussir l'Égalité Femmes-Hommes

Secrétaire générale de Handi Femme Épanouie

Membre du Comité Femmes du Forum européen des personnes handicapées.

FDDA (Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social et activités : 2, rue Aristide Maillol - 75015 PARIS

Tél. : 01 45 66 63 97 - courriel : claire.desaint@fdfa.fr

<https://fdfa.fr/> SIRET 450 195 615 00023 - APE 8810B

FDDA est membre du **COLLECTIF ABOLITIONNISTE NANTAIS (CAN)** qui regroupe : Mouvement du Nid, 44 Vilaines Filles, Femmes Solidaires comité local Nantes, Émulsion, Zéromacho, Les AFFS (Ateliers Femmes et Féminisme), Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDDA), Alfa (Association Locale des Femmes Algériennes), antenne nantaise de Appel-, Égalité, Collectif Femmes-mixité CGT UD 44, Solidarité Femmes Loire-Atlantique, Osez Le Féminisme (OLF), CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Ciné Femmes collectifabolitionnistenantais@laposte.net